Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le 01/04/2025
ID : 079-200069755-20250331-B27_03_2025_01-DE

Mellois en POITOU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2025

N° B27_03_2025_01 - Bureau communautaire du 13 février 2025 - Approbation du procès-verbal (annexes)
Annexe(s) :
- Procès-verbal
- Support de présentation

Titulaires en exercice	**Présents** (Titulaires et suppléants votants)	**Représentés**	**Total votants**	**Absents**
29	16	6	22	7

Pour : 22	Abstention : 0	Contre : 0	Sans Participation : 0

Date de convocation : 21 mars 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt sept mars, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 00, La Béronne à Les Arcades à Melle, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :
BERNARD Eric, BINET Frédérique, BLANCHET Philippe, CACLIN Philippe, CHARPENTIER Patrick, CHOURRÉ Gilles, COUSIN Sylvie, GUERY Patrice, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, MICHELET Fabrice, NIVELLE Jean-Pierre, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, THELLIER Odile, THIBAULT Evelyne

Etaient représentés :
BRILLAUD Chantal (pouvoir donné à PICHON Gilles), BRUNET Sylvie (pouvoir donné à COUSIN Sylvie), GAYET Olivier (pouvoir donné à BINET Frédérique), GRIFFAULT Sylvain (pouvoir donné à HEURTEBISE-DANIAUD Murielle), RAGOT Nicolas (pouvoir donné à MICHELET Fabrice), ROUXEL Patricia (pouvoir donné à THIBAULT Evelyne)

Etaient absents (excusés et non excusés) :
BARILLOT Dorick, CAQUINEAU Emmanuel, CHASSIN Julien, HAYE Jean-Marie, KLINGLER Sarah, MERCIER Sébastien, SAINTIER Marie-Emmanuelle

Le quorum étant atteint, le bureau communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Marylène PICARD

****

Bureau communautaire du 13 février 2025 - Approbation du procès-verbal (annexes)

Annexe(s) :

- Procès-verbal

- Support de présentation

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le 01/04/2025
ID : 079-200069755-20250331-B27_03_2025_01-DE

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER le procès-verbal du bureau communautaire du 13 février 2025.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

La secrétaire de séance

Marylène PICARD
3ème Vice-Présidente en charge de l'enfance et la jeunesse'
31 mars 2025

Le Président

Fabrice MICHELET
Président
31 mars 2025